

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

Arrêté 03 FEV. 2020

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade
d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2020

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale.

Arrête :

Article 1 : Sont nommés membres de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ouvert au titre de l'année 2020 :

Mme FOURCADE Maryse

Inspectrice générale des affaires sanitaires et sociales,
Présidente ;

M. BRUN Yvon

Administrateur général à la direction des ressources
humaines ;

Mme BURDIN Myriam

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la
direction générale de l'offre de soins ;

M. DE FREITAS Christophe

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne ;

Mme KRAJEWSKI Sophie

Administratrice territoriale au département de Seine et Marne ;

Mme NUYTTENS Gaëlle

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

M. PETROVITCH Dimiter

Administrateur civil à la direction des ressources humaines ;

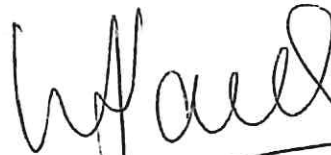
En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par Mme Myriam BURDIN.

Article 3 : Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 13 FEV 2012

La Cheffe de département



Marie GALILEO-PARCOT